

# 2025



**UNE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE**



**TROIS AXES POUR UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**



**ET MAINTENANT ?**





# SOMMAIRE

<b>Édito</b>	<b>4</b>
<b>01 Une gestion financière responsable</b>	<b>7</b>
Nos actifs financiers Nos actions pour une finance plus responsable	
<b>02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable</b>	<b>19</b>
Lutter contre le changement climatique Protéger la biodiversité Mettre nos valeurs au service de la société	
<b>Et maintenant ?</b>	<b>35</b>
<b>Lexique</b>	<b>36</b>

Les liens hypertextes renvoient :

- Vers les termes définis dans le lexique et permettent, depuis ce dernier, un retour à la page d'origine ;
- Vers les pages Internet ou les documentations mentionnées.

Cette publication n'est pas établie pour répondre à une exigence réglementaire, elle ne se substitue en rien aux rapports imposés par les réglementations en vigueur.

Son périmètre concerne les entités suivantes : Macif SAM, Macif Santé Prévoyance, Macif Vie, Macifilia et Thémis qui constituent le périmètre d'analyse retenu pour la SGAM Macif et que nous nommerons ci-après la « Macif » et dont les principales activités sont détaillées dans le [rapport d'activité SGAM Macif](#).

Nos [publications financières et extra-financières](#)





## Sabine CASTELLAN-POQUET

### Directrice des investissements de la Macif

Dans un monde où les crises climatiques et l'érosion de la biodiversité sont des réalités concrètes impactant nos sociétés, la Macif réaffirme sa mission : mobiliser ses valeurs mutualistes et ses savoir-faire pour protéger le présent et permettre l'avenir pour nous tous et les générations futures.

Cet *Essentiel de l'investissement responsable* à la Macif témoigne de notre volonté d'aller au-delà des exigences réglementaires pour faire de la finance un levier de transformation positive.

En effet, notre stratégie d'investissement ne se contente pas de suivre des indices, elle incarne nos engagements profonds à travers trois piliers indissociables :

- L'urgence climatique, qui renforce notre volonté de maintenir le cap vers la neutralité carbone de nos investissements d'ici 2050 et d'intensifier notre sortie des énergies fossiles ;
- La préservation du vivant, parce que la biodiversité est le socle de notre résilience, nous continuons de renforcer notre expertise sur le sujet ;
- L'engagement pour l'Humain car fidèles à notre ADN mutualiste, nous plaçons la solidarité au cœur de notre gestion financière et œuvrons pour une transition qui se veut avant tout juste et inclusive.

En conjuguant performance financière et responsabilités environnementale et sociétale, nous prouvons qu'une autre finance est possible : une finance qui respecte la planète et ceux qui l'habitent. Ensemble, nous bâtissons aujourd'hui la finance responsable de demain. ■

Nos sociétés sont de plus en plus affectées par le changement climatique ainsi que l'érosion de la biodiversité.

Dans ce contexte, **des cadres structurants ont été établis aux niveaux national et international,**

**afin d'assurer la transformation nécessaire de notre économie.**

Ci-dessous, vous trouverez **une synthèse non exhaustive des principales réglementations qui s'imposent à nous,** investisseur institutionnel.

## RÉFÉRENCES INTERNATIONALES



### L'ACCORD DE PARIS (2015 - COP21)

Traité visant à limiter la hausse de la température mondiale à +1,5 °C d'ici 2100 et à assurer la neutralité carbone en 2050



### L'ACCORD KUNMING-MONTRÉAL (2022 - COP15)

Cadre visant à stopper la perte de biodiversité d'ici 2030, incluant la protection de 30 % des terres et des mers

## RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

### TAXONOMIE



- Classification des activités dites durables
- 6 objectifs environnementaux

### SFDR

(Sustainable Finance Disclosure Regulation)



- Publication d'informations claires et standardisées
- Double matérialité
- Classification des produits financiers en articles 6, 8 et 9

### DNSH

(Do No Significant Harm)

Contribuer à un objectif environnemental « sans causer de préjudice important » aux autres objectifs environnementaux

## CADRE LÉGISLATIF FRANÇAIS



### LOI ÉNERGIE- CLIMAT



### ARTICLE 29

- Intégration des critères ESG
- Focus Biodiversité et Climat
- Stratégie d'alignement sur des trajectoires de décarbonation et de préservation de la biodiversité
- Évaluation des risques de transition et des risques physiques





# 01

## Une gestion financière responsable

Nos actifs financiers	8
Nos actions pour une finance plus responsable	15

## 01 Une gestion financière responsable

### Nos actifs financiers

Cette publication concerne les entités de la SGAM Macif suivantes : Macif SAM, Macif Vie, Macif Santé Prévoyance, Macifilia et Thémis, ci-après dénommées « la Macif ».

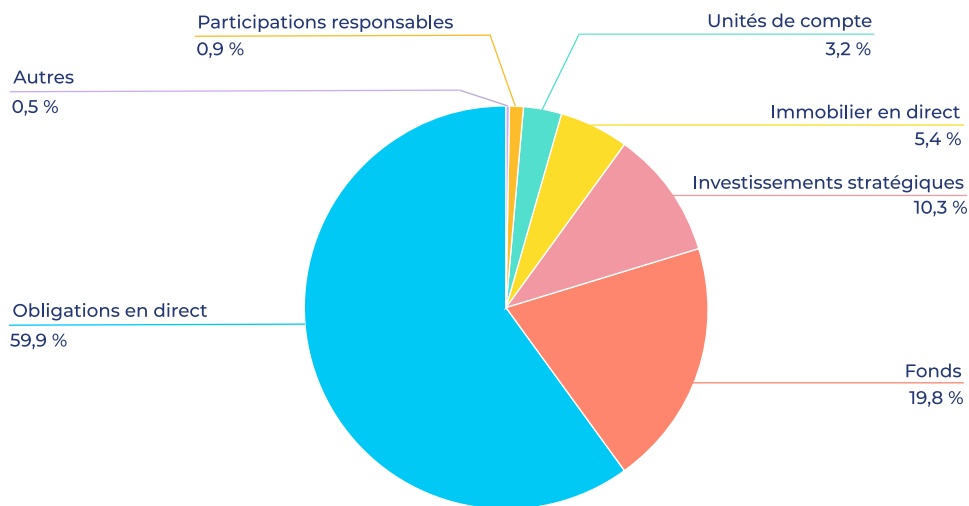
Les données chiffrées sont consolidées et communiquées en [valeur de marché](#).

# Nos actifs financiers

## NOTRE PORTEFEUILLE FINANCIER

Fin 2025, notre portefeuille financier avait un encours global de 42,7 milliards d'euros.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de cet encours par grandes classes d'actifs :



**Les obligations en direct** sont distinguées entre celles du secteur privé (62 % des obligations en direct) et celles du public (38 % des obligations en direct).

**Les fonds** correspondent à la part du portefeuille financier investie à 67 % en fonds de valeurs mobilières (fonds obligataires, actions et monétaires), 16 % en fonds de dettes non cotées, 14 % en fonds de capital investissement et d'infrastructures et 3 % en fonds immobiliers.

Cette poche d'actifs est composée à 50 % de fonds gérés par nos sociétés de gestion du groupe Ofi Invest et 50 % de fonds gérés par des sociétés de gestion externes à notre Groupe.

**Les investissements stratégiques** correspondent à nos participations, actions et obligations investies dans le cadre de notre développement stratégique.

**L'immobilier en direct** correspond aux acquisitions d'immeubles.

**Les unités de compte** sont proposées au sein des contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite de Macif Vie.

**Les participations responsables** correspondent à nos investissements forestiers et dans l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).

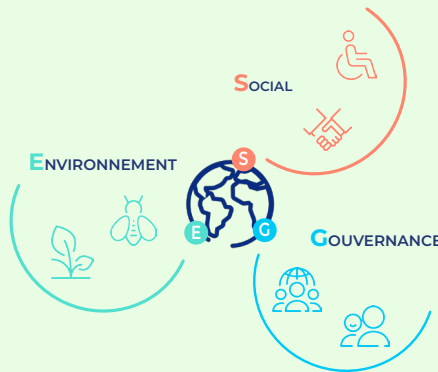
La catégorie **Autres** correspond aux soldes bancaires, actions non cotées et prêts.

## NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

### LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

### ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG sont les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent aux investisseurs d'évaluer la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients) :



■ **E pour Environnement** : prendre en compte la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. ;

■ **S pour Social et Sociétal** : prendre en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des riverains, l'impact sociétal des produits, etc. ;

■ **G pour Gouvernance** : vérifier l'indépendance du conseil d'administration, prévenir la corruption, etc.

Notre stratégie d'investissement intègre la prise en compte des critères extra-financiers pour chaque classe d'actifs en portefeuille.

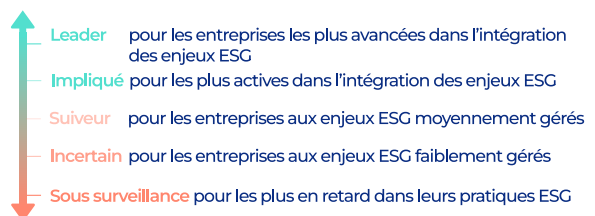
### → Pour nos investissements réalisés sur des obligations d'entreprises du secteur privé

Pour chaque secteur d'activités, une analyse des critères ESG de chaque entreprise en portefeuille est réalisée.

Cette analyse ESG est réalisée par Ofi Invest AM (Ofi Invest Asset Management), selon une

méthodologie propre.

Elle vise à établir un score ESG global qui représente le niveau de maîtrise, par l'entreprise, de ses principaux risques ESG. À partir de cette note, un classement en cinq catégories est réalisé.



## 01 Une gestion financière responsable

Nos actifs financiers

**Fin 2025, les deux meilleures catégories ESG (« leader » et « impliqué ») représentaient 73 % de l'encours des obligations du secteur privé en portefeuille.** Ces deux catégories regroupent les entreprises présentant les meilleures performances ESG de leur secteur d'activités.

L'analyse des [controverses](#) est réalisée en veille continue sur notre portefeuille obligataire.

Les entreprises sujettes à des controverses sévères et/ou récurrentes peuvent faire l'objet d'un [engagement](#) de la part de notre société de gestion Ofi Invest AM pour notre compte.

Les controverses de sévérité critique peuvent donner lieu à une exclusion de l'entreprise de notre part.

À fin décembre 2025, une entreprise, représentant 0,2 % de l'encours de notre portefeuille d'obligations d'entreprises privées, était sujette à des controverses de niveau « très élevé ».



### → Pour notre portefeuille de fonds actions, obligataires et monétaires

Depuis mars 2021, nous suivons les classifications [SFDR](#) des fonds actions, obligataires et monétaires sur lesquels nous investissons.



#### OBJECTIF À FIN 2025

Avoir 80 % de l'encours du portefeuille de fonds de valeurs mobilières investi sur des fonds classifiés article 8 ou 9 selon le Règlement SFDR.



**À fin 2025, notre objectif a été respecté. 99 % de cet encours était investi dans des fonds classifiés article 8 ou 9 selon ce Règlement.**

#### LES CLASSIFICATIONS SFDR DES FONDS

Au niveau des produits financiers, le Règlement SFDR est venu imposer une classification des fonds en trois catégories :

- **Article 6** : Le produit ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable ;
- **Article 8** : Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et est investi dans des sociétés appliquant des principes de bonne gouvernance. Il ne s'articule cependant pas autour d'un objectif d'investissement durable spécifique ;
- **Article 9** : Le produit a pour objectif principal l'investissement durable. Il est investi dans des sociétés :
  - Ayant des activités qui contribuent à au moins un objectif environnemental ou social,
  - Ayant des activités qui ne causent, par ailleurs, aucun préjudice significatif aux autres objectifs de durabilité,
  - Et, qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

→ Pour notre portefeuille d’immobilier détenu en direct

Nous suivons la part, en valeur, des immeubles certifiés en construction / rénovation et en exploitation. Ces ratios s’élevaient respectivement à 64 % et 45 % à fin décembre 2025.

LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES



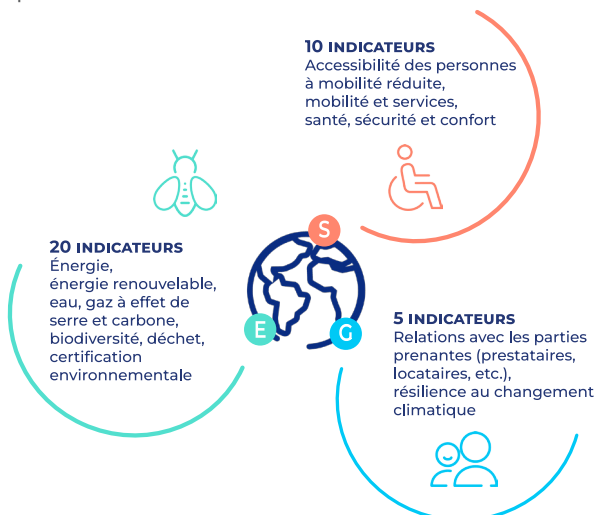
Certification française attestant que des critères environnementaux, au-delà de la réglementation, sont pris en compte dès la construction de l’immeuble. Elle peut être étendue à une **certification HQE exploitation**, d’une validité de 5 ans, attestant le maintien, voire l’amélioration, des performances environnementales du bâtiment dans sa phase d’utilisation.



Méthode britannique de certification en construction et rénovation permettant une évaluation des performances environnementales d’un bâtiment en tenant compte notamment de la performance énergétique, la gestion de l’eau, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l’air intérieur, l’utilisation de matériaux durables et la gestion des déchets. Elle peut être étendue à une certification BREEAM *in use* (en exploitation) qui est valable 3 ans.

En complément, depuis 2023, notre portefeuille d’immeubles est étudié au travers d’une grille d’analyse ESG élaborée par notre société de gestion immobilière Ofi Invest Real Estate.

Cette analyse se compose de trois thématiques réparties en 35 indicateurs :



OBJECTIF À FIN 2027

Atteindre la note de 80/100 sur notre portefeuille d’immobilier détenu en direct.



**En 2025, notre portefeuille d’immeubles a obtenu la note de 61/100, contre 52/100 l’an dernier.**

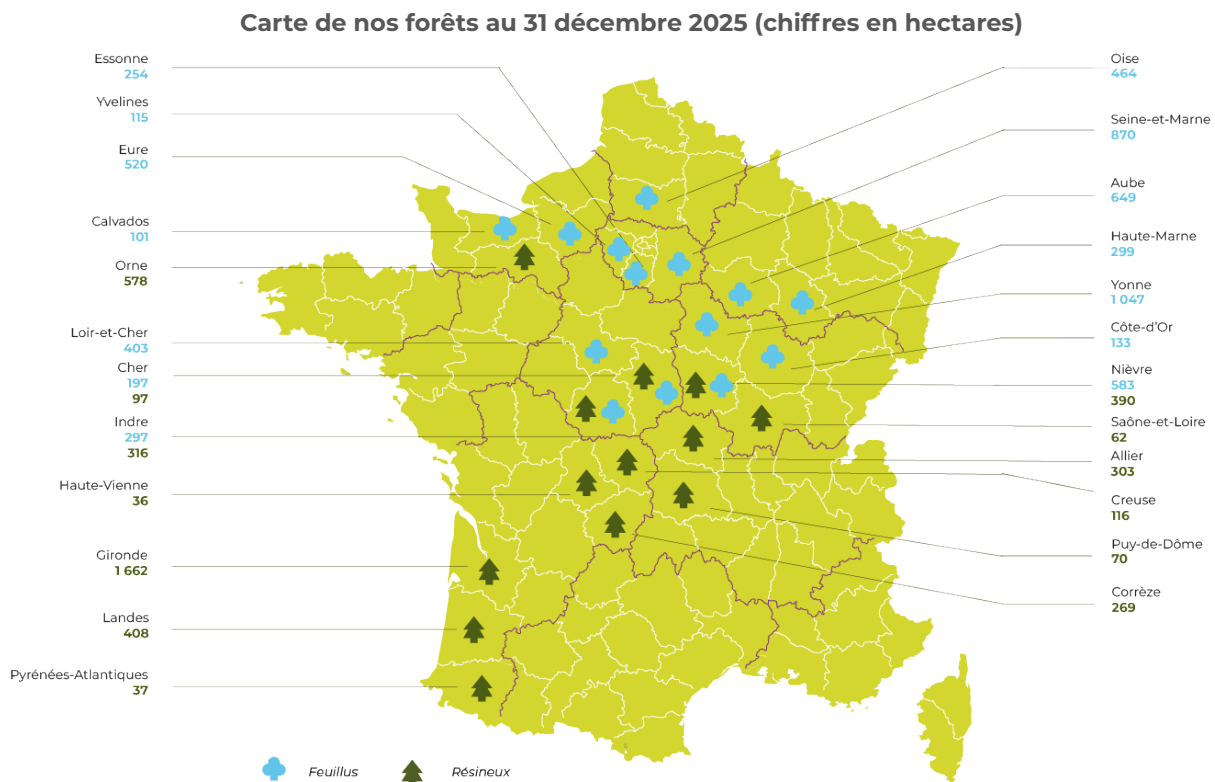
## 01 Une gestion financière responsable

### Nos actifs financiers

#### → Pour nos participations dans des actifs forestiers

Nous comptons, depuis 1975, parmi les propriétaires privés de la forêt française.

Fin 2025, notre patrimoine forestier atteignait une surface de 10 277 hectares, soit environ la surface de Paris intra-muros et sa valeur était estimée à 100,6 millions d'euros.



Nous veillons à gérer de façon durable nos groupements forestiers : ils sont certifiés PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification schemes* - Programme de reconnaissance des certifications forestières). En 2023, nous avons démarré une démarche pour les certifier également FSC (*Forest Stewardship Council* - Conseil de soutien de la forêt). Fin 2025, 28 % de notre patrimoine était certifié FSC.

Face aux risques liés au changement climatique, la biodiversité joue un rôle central dans la résilience des forêts. Le suivi d'indicateurs relatifs à la biodiversité permet d'adapter leur gestion et de limiter au maximum les risques de perte de diversité biologique. Le suivi de la biodiversité de notre patrimoine forestier et de son évolution est effectué à travers un réseau de placettes, des surfaces délimitées et localisées représentatives de la variabilité de la forêt où les données sont

collectées régulièrement. Ces placettes permettent d'évaluer la diversité des essences, la présence de bois morts, l'existence de micro-habitats (structures servant d'habitat à diverses espèces, portées par des arbres, qu'ils soient vivants ou morts), ainsi que la valeur écologique des forêts, valeur reflétant la diversité des espèces pour quatre types d'animaux : les mammifères, les oiseaux, les chauves-souris et les insectes.

Fin 2025, 704 placettes avaient été réalisées, couvrant 100 % de la surface totale de nos forêts.

La capacité de stockage de carbone de nos forêts est évaluée annuellement. Pour 2025, les résultats sont les suivants :

- 103 719 arbres plantés ;
- 43 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> absorbées et stockées<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Carbone absorbé : carbone capté dans l'année par l'accroissement des arbres diminué du carbone sorti par les coupes de bois réalisées dans l'année.  
Carbone stocké : carbone « séquestré » dans les produits bois à longue durée de vie (meubles, charpentes, etc.).

### → Pour nos unités de compte<sup>2</sup>

Macif Vie souhaite offrir à ses adhérents la possibilité d'épargner de façon responsable<sup>3</sup>.

Pour nos contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite, nous veillons à sélectionner des supports en unités de compte dont la gestion intègre une stratégie extra-financière.

Cela passe, notamment, par le suivi d'informations telles que :

- Le pourcentage de sociétés de gestion signataires des [PRI](#)
  - **100 % des unités de compte sont gérées par des sociétés de gestion signataires des PRI ;**

- La classification SFDR des unités de compte
  - **100 % des unités de compte que nous proposons sont classifiées article 8 ou 9 selon SFDR ;**
- La sélection d'unités de compte labellisées
  - **Présence des labels ISR d'État, Greenfin et Finansol dans l'ensemble de nos contrats.**

De plus, dans le cadre de notre sélection de nouvelles unités de compte, nous veillons à ce que ces fonds disposent :

- D'une politique d'exclusion du charbon avec une date de sortie du charbon à horizon 2030 ;
- D'une politique d'exclusion sur le pétrole et le gaz, *a minima* non conventionnels.



<sup>2</sup> Sur les supports en unités de compte, il existe un risque de perte en capital supporté par l'épargnant.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur la durabilité, consultez la page dédiée sur [macif.fr](https://www.macif.fr).

## 01 Une gestion financière responsable

Nos actifs financiers

### NOS INVESTISSEMENTS DURABLES

La réglementation SFDR introduit la notion d'investissement durable avec trois principes clés à respecter :

Contribuer à un objectif environnemental et/ou social



Ne pas porter de préjudice important à aucun de ces objectifs



Avoir de bonnes pratiques de gouvernance

En 2024, nous nous sommes dotés d'une définition d'investissement durable qui respecte avec rigueur ces trois principes clés attendus par la réglementation.

Grâce à cette définition, pour la deuxième année consécutive, nous avons calculé notre encours d'investissements durables. Ce dernier est passé de 5,1 milliards d'euros en 2024 à 5,9 milliards d'euros en 2025 grâce notamment :

- Aux [obligations vertes validées](#) : l'orientation de nos investissements en 2025 a permis de renforcer le poids des obligations vertes en portefeuille ;

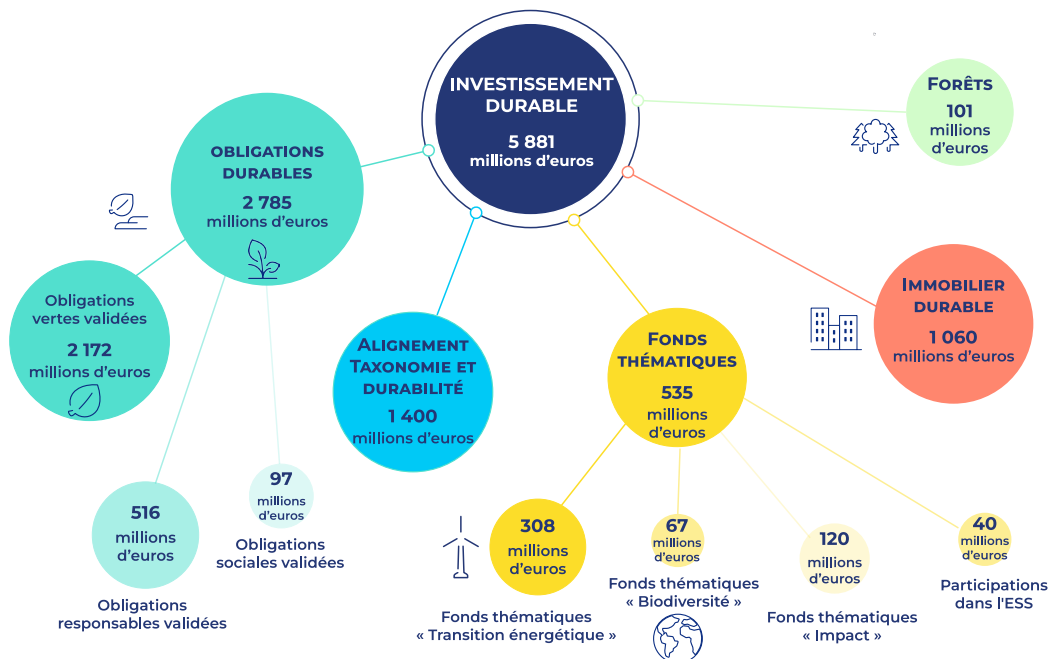
- À l'alignement Taxonomie : avec la mise à jour des informations fournies par les entreprises, le taux de couverture de notre calcul a progressé



**5,9**  
milliards d'euros

d'investissements durables à fin 2025

Notre encours d'investissements durables se décompose de la manière suivante :



Début 2025, nous nous étions fixé un budget minimum de 300 millions d'euros pour de nouveaux investissements durables à réaliser au cours de l'année.

Nous avons plus que doublé notre budget : **670 millions d'euros d'investissements durables ont été réalisés en 2025.**

# Nos actions pour une finance plus responsable

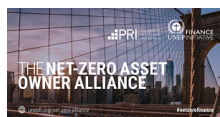
Depuis plus de 25 ans, nos choix d'investissement sont guidés par notre volonté de financer l'économie durable, de concilier performance financière et mise en œuvre de nos valeurs

mutualistes, ainsi que de notre souhait de dialoguer et d'inciter à de meilleures pratiques avant d'exclure.

## NOS ADHÉSIONS ET ALLIANCES

À côté de ces grandes lignes directrices, afin de contribuer aux débats publics et à la progression des connaissances sur les enjeux de durabilité, de transition climatique et de protection de

la biodiversité, nous participons activement à plusieurs initiatives et alliances d'investisseurs<sup>4</sup> telles que :



### L'INITIATIVE DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

### SUSTAINABLE BLUE ECONOMY FINANCE INITIATIVE



Fondée autour de 14 principes fondamentaux, cette initiative a pour objectif de guider les institutions financières afin d'orienter les capitaux vers le rétablissement de la prospérité des océans, la restauration de la biodiversité et la régénération de la santé des océans.

Portés par l'initiative financière de l'ONU pour l'environnement (UNEP FI), les Principes de financement de l'économie bleue durable ont pour objectif de promouvoir un alignement des activités financières à l'ODD (Objectif de Développement Durable) 14 des Nations Unies.

Au regard de notre engagement historique auprès des océans, nous allons rejoindre cette initiative à compter de juillet 2026.



<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur [PRI](#), [NZAOA](#), [Finance for Biodiversity Pledge](#), [CDP](#), [FIR](#), [Institut de la Finance Durable](#) et [Finance Innovation](#) : cf. lexique page 36-37

## 01 Une gestion financière responsable

Nos actions pour une finance plus responsable

### NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre stratégie d'investissement responsable s'inscrit sur les prémises d'un plan de transition matérialisant notre engagement à contribuer à la

limitation du réchauffement climatique à +1,5 °C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris ([COP21](#)) et de l'Union européenne.

Elle s'articule autour de quatre objectifs...





### INCITATION À DE MEILLEURES PRATIQUES

Notre démarche de dialogue vise plusieurs objectifs :

- Obtenir davantage d'informations extra-financières de la part d'une entreprise ;
- Inciter les entreprises ayant de faibles performances extra-financières ou faisant l'objet de controverses, à renforcer leur niveau de maîtrise de ces risques ;
- Encourager les entreprises à progresser sur des thématiques ciblées, porteuses de nos valeurs comme la lutte contre la pollution plastique dans les océans ou l'inclusion des jeunes dans les entreprises ;
- Étayer nos stratégies sectorielles en incitant les entreprises à adopter des stratégies de transition climatique et environnementale crédibles.

**Le dialogue avec les entreprises présentes en portefeuille est ainsi un levier d'action essentiel de notre stratégie d'investisseur responsable.**



### NOS EXCLUSIONS

Afin de ne plus soutenir financièrement des entreprises ayant des activités néfastes pour la société et/ou l'environnement ou allant à l'encontre de nos valeurs mutualistes, nous nous interdisons tout nouvel investissement auprès de certaines entreprises :

- Pour contribuer à une société neutre en carbone à horizon 2050, exclusion des entreprises les plus exposées au charbon thermique, au secteur pétro-gazier, impliquées dans les terminaux d'export de gaz naturel liquéfié ou encore celles les moins bien préparées à la transition énergétique ;
- Pour lutter contre le déclin de la biodiversité, exclusion des producteurs et distributeurs d'huile de palme les plus exposés, et les entreprises impliquées dans les biocides et produits chimiques dangereux ;
- Pour limiter les impacts négatifs de nos investissements sur la société, exclusion des entreprises exposées aux armes controversées, les producteurs et distributeurs de tabac, les entreprises en violation d'un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies.

**Tous nos critères et seuils d'exclusion sont détaillés dans le rapport ESG Climat 2025 de la Macif.**



# 02

## Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable

Lutter contre le changement climatique	20
Protéger la biodiversité	26
Mettre nos valeurs au service de la société	30

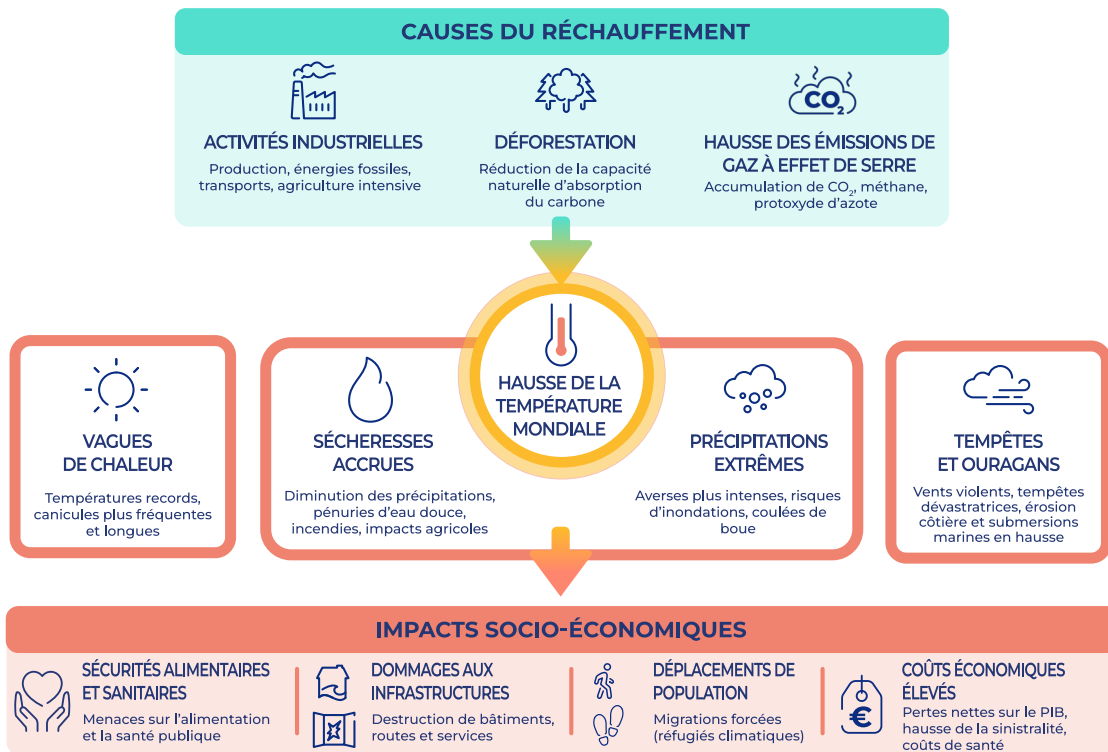


**Trois axes majeurs...**  
**... Lutter contre le changement climatique**

**Regard sur quelques unes de nos initiatives**

En 2025, l'Accord de Paris a fêté ses 10 ans. Cependant, le réchauffement climatique induit par l'Homme a atteint en 2024 son plus haut niveau historique et un réchauffement climatique de +1,5 °C pourrait être atteint, voire dépassé, d'ici 2030.

Néanmoins, la dynamique enclenchée depuis la signature de l'Accord de Paris a permis d'infléchir l'augmentation de la température mondiale.

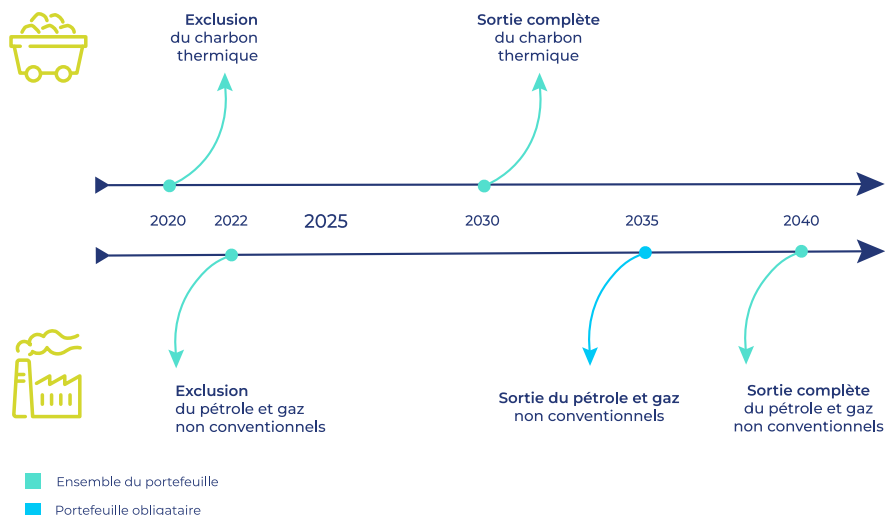


Dans ce contexte, nous maintenons notre engagement de contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050.

## 02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable

Lutter contre le changement climatique

### EXCLURE POUR ATTÉNUER, UN PREMIER PILIER DE NOS INITIATIVES<sup>5</sup>



#### Charbon thermique

En 2020, nous nous sommes engagés à sortir du charbon en 2030 dans le monde entier et sur toutes les classes d'actifs en portefeuille. Nos critères d'exclusion ont été progressivement renforcés depuis 2020.

Désormais, nous excluons de notre portefeuille obligataire et de fonds d'Ofi Invest AM les émetteurs :

- Qui détiennent des mines de charbon thermique à partir du premier euro de chiffre d'affaires ;
- Qui développent de nouveaux projets liés à l'extraction minière, à la génération d'énergie impliquant l'utilisation de charbon thermique, ainsi que les services associés (infrastructures, transports). Les nouveaux projets d'extraction comprenant à la fois du charbon thermique et du charbon métallurgique ;
- Qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ;
- Dont la production d'électricité à base de charbon thermique représente plus de 10 % du mix énergétique ;
- Dont la puissance installée des centrales à charbon dépasse 5 gigawatts.



#### Pétrole et gaz

En juillet 2025, nous avons renforcé notre stratégie d'exclusion sectorielle relative aux hydrocarbures, notamment sur la chaîne de valeur du transport (dite intermédiaire ou *midstream*) relative au gaz naturel liquéfié, en cohérence avec les enjeux internationaux, nationaux et sociétaux.

Désormais, nous excluons de notre portefeuille obligataire et de fonds d'Ofi Invest AM les émetteurs impliqués :

- Dans des projets de développement de nouvelles capacités, conventionnelles ou non conventionnelles ;
- Dans la production et l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels ;
- Dans le développement de nouveaux terminaux d'export de gaz naturel liquéfié, envisagés ou en construction ;
- Dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à la production et à l'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels.

<sup>5</sup> Les critères d'exclusion sont détaillés dans notre document *Stratégies d'exclusion sectorielles et normatives* disponible sur notre site Internet.

À fin 2025, nos portefeuilles (hors unités de compte) étaient exposés pour :



Ces expositions mesurées sont dépendantes des définitions que nous considérons. Celles-ci sont

précisées dans notre *rapport ESG Climat 2025* en section 2.3.

## MESURER POUR PILOTER

### → L'intensité carbone, indicateur de référence

Le périmètre de cet indicateur se compose des entreprises privées que nous finançons :

- Au travers d'obligations privées ;

- Au travers de fonds dédiés à la Macif.

Pour cet indicateur, nous nous sommes fixé un objectif de réduction.

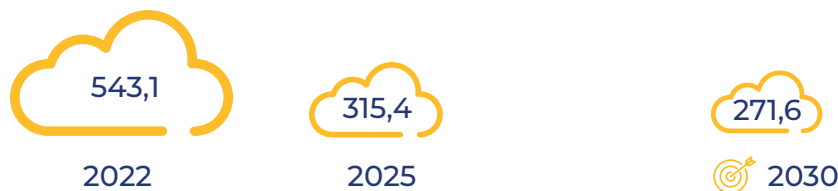


#### OBJECTIF À HORIZON 2030

Réduire de 50 % l'intensité carbone de ce périmètre sur les scopes 1, 2 et 3 entre 2022 (année de référence) et 2030.

Le respect de cet objectif implique l'atteinte d'un niveau d'intensité de gaz à effet de serre de 271,6 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros en 2030.

#### Intensité carbone du périmètre retenu (scopes 1, 2 et 3) en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros investis



Au 31 décembre 2025, l'intensité carbone de ce périmètre était de 315,4 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros contre 543,1 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros fin 2022.

**Sur ce périmètre, une baisse de -42 % de l'intensité carbone a ainsi déjà été réalisée depuis 2022.**

## 02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable

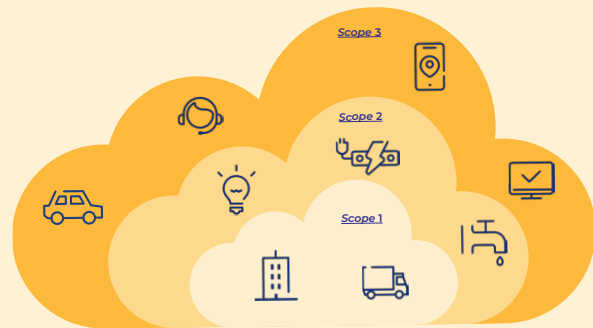
Lutter contre le changement climatique

**Pour atteindre cet objectif, les mesures que nous mettons en œuvre allient :**

- L'arrêt de nouveaux investissements dans des entreprises carbo-intensives (exclusions précisées page 22) ;
- Le financement d'entreprises dont les progrès sont essentiels à la transition énergétique de l'économie ;
- Et depuis 2023, des désinvestissements d'entreprises carbo-intensives.

### LES SCOPES

- **Scope 1** : émissions directes liées à la production ou au service (exemple : le chauffage des bâtiments ou le carburant des véhicules de sociétés)
- **Scope 2** : émissions indirectes liées à l'énergie utilisée (exemple : émissions liées pour obtenir de l'électricité dans les locaux ou faire fonctionner les serveurs)
- **Scope 3** : émissions indirectes, sur la chaîne de valeur amont ou aval (exemple : émissions liées aux déplacements des collaborateurs jusqu'à leur lieu de travail)



### → La part de nos investissements alignés à la Taxonomie, autre indicateur clé

Le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (Règlement Taxonomie) définit les critères permettant de qualifier une activité économique de durable sur le plan environnemental.

Selon la Taxonomie, une activité est dite « durable » si :

- Elle contribue substantiellement (en répondant à des critères techniques spécifiques) à l'un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie :



L'adaptation au changement climatique



L'atténuation du changement climatique



La protection des ressources en eau



La prévention et réduction des pollutions



La transition vers une économie circulaire



La protection de la biodiversité

- Sans causer de préjudice important à l'un des cinq autres objectifs ;
- Et si elle est exercée dans le respect de critères sociaux minimums.

En réponse au Règlement Taxonomie, nous publions annuellement plusieurs informations (détaillées dans le *rapport ESG Climat 2025*) dont :

- La part de nos investissements dans des activités durables selon le Règlement Taxonomie, hors obligations souveraines :

- 6,3 % sur la base du chiffre d'affaires,
- 7,9 % sur la base des dépenses d'investissement.

Ces taux se sont améliorés en 2025 principalement du fait de l'amélioration de l'alignement des entreprises en portefeuille et dans une moindre mesure par l'évolution de notre portefeuille financier au cours de l'année (sorties et entrées de titres).

## ORIENTER POUR TRANSFORMER : ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nous fléchons une partie de nos investissements vers des fonds soutenant le développement des énergies renouvelables en France et en Europe.

Au global, grâce au fléchage d'une partie de nos investissements vers des acteurs de la transition énergétique, en 2025, nous avons soutenu la production de 1 277 gigawattheures d'énergies renouvelables.

La production d'énergie renouvelable financée en 2025 équivaut à la consommation énergétique annuelle de :



Nous pouvons citer pour exemple les fonds de Zencap Asset Management de la gamme *Zencap Infra Debt* et *Zencap European Sustainable Transition*.

Nous y sommes investis, à fin 2025, à hauteur de 258 millions d'euros. Ces fonds soutiennent le développement d'infrastructures d'énergies renouvelables telles que la méthanisation, le solaire et l'éolien.



Centrales solaires développées et construites par Planea Energia (Renovables Rotonda), acteur espagnol créé en 2004, financées par le fonds Zencap Sustainable Transition 2



**Trois axes majeurs...**  
**... Protéger la biodiversité**

**Regard sur quelques unes de nos initiatives**

Le déclin de la biodiversité est directement lié à l'évolution climatique, mais il est également associé à des pressions importantes des entreprises et de la société comme les changements d'usage des sols, la pollution et la surexploitation des ressources biologiques

ou en eau.

**Préserver et restaurer la biodiversité grâce aux investissements sont ainsi une urgence planétaire**, au même titre que de contribuer à la décarbonation de notre société.

## EXCLURE POUR ATTÉNUER, UN PREMIER PILIER DE NOS INITIATIVES



### Huile de palme

Avec nos actions d'exclusion et d'engagement, nous visons à lutter contre la déforestation. En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, nos choix d'exclusion portent principalement sur :

- Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme ;
- Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base d'huile de palme (par exemple, l'huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

Ainsi, nous excluons de notre portefeuille obligataire et de fonds d'Ofi Invest AM les entreprises dont :

- Le chiffre d'affaires dans la production ou la distribution d'huile de palme est égal ou supérieur à 5 % du chiffre d'affaires total ;
- La part d'huile de palme certifiée RSPO<sup>6</sup> aux niveaux les plus élevés est inférieure à 30 % de la production ou distribution totale ;
- La part d'huile de palme certifiée RSPO (tous niveaux confondus) est inférieure à 50 %.



### Biocides et produits chimiques dangereux

L'appellation « biocides » regroupe un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique. Ceci comprend les produits désinfectants, antiseptiques, antibiotiques, insecticides, produits de lutte contre les rongeurs, produits de protection du bois ou encore peintures anti-salissures pour bateaux.

Bien qu'ils ciblent des organismes nuisibles, les biocides sont par définition des produits actifs sur le vivant et ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement. Nous excluons de notre portefeuille obligataire et de fonds d'Ofi Invest AM les entreprises :

- Dont la part de chiffre d'affaires liés aux biocides est égale ou supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Dès le premier euro de chiffre d'affaires lié à la production de néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés.

## MESURER POUR PILOTER

### → Le MSA (*Mean Species Abundance*), indicateur de référence de protection de la biodiversité

Nous nous sommes fixé l'objectif de mesurer annuellement l'impact de nos investissements sur la biodiversité. Ainsi, en 2025, pour la troisième

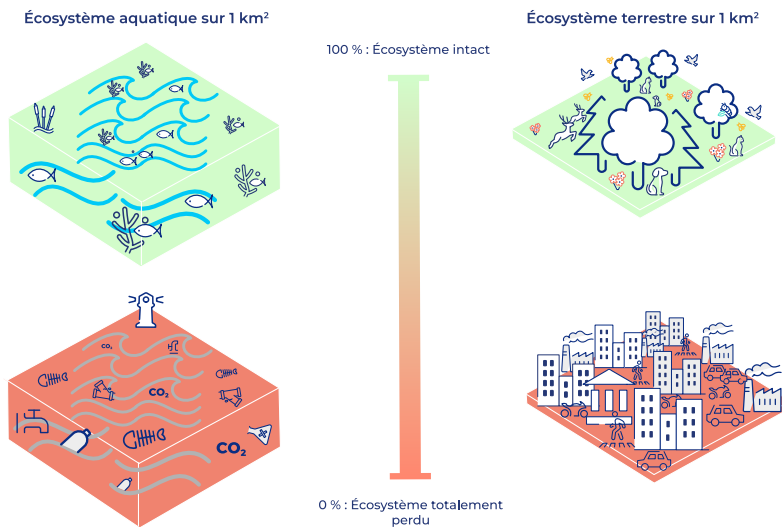
année consécutive, nous avons calculé l'indicateur MSA (*Mean Species Abundance*) par km<sup>2</sup> sur l'ensemble des entreprises présentes en

<sup>6</sup> L'huile de palme RSPO fait référence à de l'huile de palme certifiée par la Roundtable on Sustainable Palm Oil (Table ronde sur l'huile de palme durable).

## 02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable

### Protéger la biodiversité

portefeuille que ce soit en direct ou *via* des fonds (hors unités de compte), ce qui représente 46 % de notre portefeuille à fin 2025.



Le MSA par km<sup>2</sup> est un indicateur de mesure des impacts des investissements sur la biodiversité. Les valeurs vont de 0 à 100 %, avec 100 % représentant un écosystème naturel intact non perturbé et 0 % un écosystème naturel totalement artificialisé.

Cette métrique se décline sur les milieux aquatiques (uniquement en eau douce) et les milieux terrestres, au cours d'une année (dynamique), ainsi qu'en cumulé sur les années antérieures (statique).

Les résultats obtenus (disponibles dans le *rapport ESG Climat 2025*) correspondent à la surface en km<sup>2</sup> théorique étant passé du stade naturel au stade de totale artificialisation (MSA passant de 100 à 0 %), du fait de nos investissements soit, en dynamique :

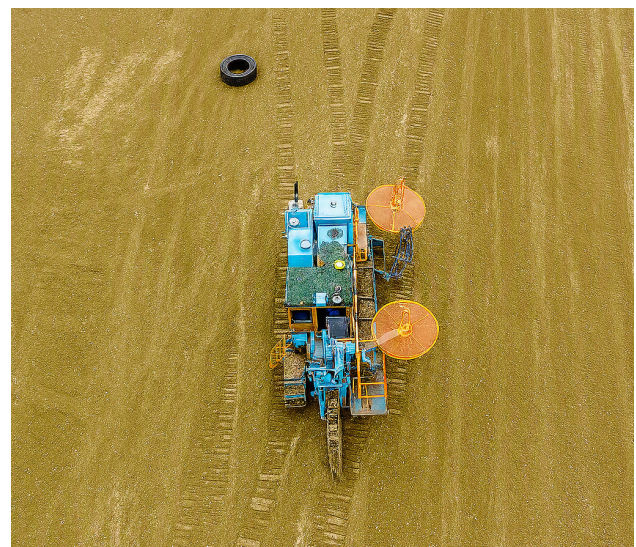


- 54 MSA par km<sup>2</sup> vs 53 MSA par km<sup>2</sup> en 2024 sur le milieu terrestre ;



- 0,8 MSA par km<sup>2</sup>, stable par rapport à 2024, sur le milieu aquatique.

Aujourd'hui, nous disposons de peu de données fiables sur les impacts des investissements sur la biodiversité. Ainsi, en attendant de pouvoir définir des cibles de transition et dans l'optique d'approfondir davantage nos connaissances en la matière, nous avons renforcé le fléchage d'une partie de nos investissements directement pour la protection de la biodiversité.



*Ferme en agriculture régénératrice spécialisée dans l'arboriculture et la production de fruits à coque développée par Greenpods, acteur français créé en 2020, financée par le fonds SWEN Terra.*

## ORIENTER POUR TRANSFORMER : ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### → Le fonds *SWEN Terra*

En 2025, SWEN CP a lancé le fonds *SWEN Terra* dédié à l'agriculture régénératrice en France et en Europe.

Alors que 70 % des sols sont en mauvaise santé et que les zones rurales ont perdu 70 % de biodiversité en 30 ans, l'objectif du fonds est d'agir pour la santé des sols en finançant :

- Des actifs agricoles déjà exploités selon des pratiques d'agriculture régénérative ;
- Des actifs agricoles en transition vers des pratiques régénératives ;
- Des actifs logistiques, unités de transformation et réseaux de distribution des produits agricoles régénératifs et durables.

### → Le fonds *Macif Terre et Vivant*

En 2024, nous avons lancé notre fonds *Macif Terre et Vivant*, dédié à la préservation, la protection et à la restauration du vivant.

À travers ce fonds de 50 millions d'euros, notre ambition est de promouvoir la préservation, la protection et la restauration du vivant, entendu comme la diversité des organismes qui fournissent des services écosystémiques dont bénéficie la société, en finançant des entreprises majoritairement françaises actives sur, notamment, cinq thématiques clés :

- L'alimentation durable ;
- La gestion durable de l'eau et l'assainissement écologique ;

### → Les fonds *Blue Ocean* et *SWEN Blue Ocean 2*

Après le lancement de *Blue Ocean* en septembre 2021 lors du Congrès mondial de la Nature, en 2025, SWEN CP a lancé le deuxième millésime : *SWEN Blue Ocean 2*.

Ce fonds est fondé sur les mêmes objectifs que le premier : financer des *start-up* innovantes qui contribuent à régénérer la santé des océans



En pleine cohérence avec les enjeux de dépendances identifiés sur notre portefeuille financier depuis 2024, liés à la qualité des sols, nous nous sommes engagés à investir dans ce fonds 20 millions d'euros.

Fin 2025, 4,4 millions d'euros y étaient déjà investis.

La Macif a remporté début juin 2026 un des prix des « Lauriers de la Régénération 2026 » pour ce fonds.



- L'habitat et l'urbanisme durables ;
- L'économie circulaire et la ressource ;
- Et la transition énergétique.

Ce fonds investit donc dans des activités considérées comme durables, ayant une action bénéfique sur les écosystèmes, qu'il s'agisse de réduire, d'atténuer ou d'éviter directement les impacts des activités humaines sur les facteurs de pression qui fragilisent la biodiversité ou en permettant de restaurer les écosystèmes.

À fin 2025, nous avons investi 7,4 millions d'euros dans notre fonds *Macif Terre et Vivant*.

en apportant notamment des solutions à trois principales menaces : la surpêche, la pollution et le changement climatique.

À fin 2025, nous avons investi 17,9 millions d'euros dans les fonds *Blue Ocean* et *SWEN Blue Ocean 2*.



**Trois axes majeurs...**

**... Mettre nos valeurs au service de la société**

**Regard sur quelques unes de nos initiatives**

Nous souhaitons maîtriser les impacts de nos investissements en matière de droits de l'Homme et générer des impacts positifs sur la société.

### EXCLURE POUR ATTÉNUER, UN PREMIER PILIER DE NOS INITIATIVES

Au sein de notre stratégie d'investissement responsable, la gestion des risques sociaux et de gouvernance se décline à travers plusieurs exclusions :

- Les producteurs de tabac ;
- Les entreprises en violation du Pacte mondial ;
- Les armes controversées.

Le Pacte mondial (*Global Compact*) est une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes

internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

**En tant qu'investisseur responsable, nous défendons les valeurs du Pacte mondial des Nations Unies.**

#### LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL



1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi
7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## 02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable

Mettre nos valeurs au service de la société

Pour établir la liste des entreprises impliquées dans des controverses graves et caractérisées constituant un abus systématique ou flagrant aux principes du Pacte mondial, Ofi Invest AM compare trois sources de données : une liste interne d'entreprises à risque et les listes d'entreprises considérées comme violant les principes du Pacte mondial obtenues auprès de deux fournisseurs de données, MSCI et RepRisk.

À l'issue de cette revue, les entreprises sont exclues de tous nouveaux investissements, si elles font face à des controverses de sévérité élevée ou très élevée en lien avec les 10 principes du Pacte mondial, de façon fréquente ou récurrente, avec une insuffisance des mesures correctrices.

Cette liste d'exclusion est actualisée une fois par an, sauf événement majeur justifiant une actualisation de la liste en cours d'année.

### MESURER POUR PILOTER

#### → Notre engagement pour l'ESS

Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces organisations adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs.

À fin 2025, le montant investi par la Macif dans des participations de l'économie sociale et solidaire s'élevait à 40,5 millions d'euros.

En 2020, nous avons créé notre fonds *Macif Impact ESS* dans le but d'avoir un impact positif dans les territoires au travers de la mobilité, la santé, la finance / épargne et l'habitat pour soutenir les personnes fragiles, les jeunes et l'environnement.

Notre fonds *Macif Impact ESS* dispose d'une capacité d'investissement de 20 millions d'euros. Fin 2025, 5,4 millions d'euros étaient investis et 11 projets avaient été financés.

#### → Pour une épargne encore plus solidaire

Avec la gestion pilotée Solidaire du contrat d'assurance-vie Macif Épargne Vie, l'épargne est investie en partie sur des unités de compte labellisées solidaire par Finansol garantissant un soutien financier à des entreprises reconnues d'utilité sociale et solidaire.

Pour aller plus loin dans la solidarité, Macif Vie s'est engagée à réaliser chaque année un don, de 0,10 % minimum des sommes épargnées sur les grilles Solidaires du contrat Macif Épargne Vie, au profit d'une association.

Cette dernière est choisie lors du comité de gestion paritaire de Macif Vie.

En décembre 2025, ce don s'est élevé à 27 000 euros et a été versé à l'association ENVIE.



### ORIENTER POUR TRANSFORMER : ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION JUSTE

#### → L'emploi en France

Dès 2015, nous avons participé au lancement de la gamme de fonds *SWEN Territoires Innovants*. L'objectif de cette dernière est d'accompagner des PME (Petites et moyennes entreprises) et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) innovantes, majoritairement situées en France, dans une démarche d'investissement responsable au service des territoires, tout en participant au financement de la transition énergétique et écologique.

À ce jour, quatre fonds *SWEN Territoires Innovants* ont été lancés, représentant plus de 500 millions d'euros d'investissements réalisés. À fin 2025, la Macif y était investie à hauteur de 115,7 millions d'euros.

Fin 2024, les entreprises soutenues par les différents fonds Territoires Innovants comptabilisaient plus de 156 000 emplois équivalents temps plein.

#### Pour aller ( + ) loin

À travers nos investissements, nous finançons des entreprises et associations localisées sur l'ensemble du territoire français. Notre ambition,

à terme, est de mettre la transition au sein des territoires et des populations que nous protégeons.

La carte de France ci-après présente un aperçu non exhaustif des entreprises et associations que nous soutenons financièrement et des immeubles présents en portefeuille.

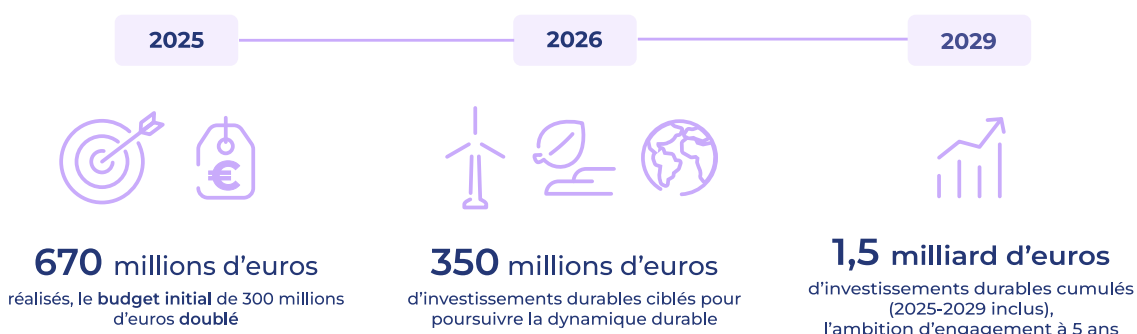


# Et maintenant ?

En 2025, nous nous sommes fixé pour la première fois un budget d'investissements durables. Nous l'avons quasiment doublé. Cette dynamique

nous porte vers une ambition plus forte encore : atteindre 1,5 milliard d'euros d'investissements durables cumulés d'ici 2029 inclus.

## CAP SUR 1,5 MILLIARD D'EUROS D'INVESTISSEMENTS DURABLES ENTRE 2025 ET 2029 INCLUS



ENGAGEMENT SOUS CONDITIONS

Marchés financiers stables  
Maintien de réglementations (notamment la Taxonomie)  
Comportement client stable sur les contrats d'assurance-vie

Pour l'année 2026, un budget minimum de 350 millions d'euros est d'ores et déjà ciblé pour maintenir cette dynamique.



Nous poursuivons avec détermination la baisse de l'intensité carbone de notre portefeuille. Les résultats déjà obtenus nous confortent dans notre stratégie de sortie des énergies fossiles et de soutien aux acteurs de la transition.

Plus que jamais, nous agissons de concert sur nos trois piliers historiques. Nous continuerons à lutter contre le changement climatique, à protéger la biodiversité et à mettre l'Humain au cœur de nos décisions.

En cohérence avec notre Raison d'être, nous continuerons à mobiliser nos savoir-faire pour que chaque investissement contribue à protéger le présent et permettre l'avenir.



# Lexique

## [CDP](#)

Organisation internationale à but non lucratif qui incite les entreprises à publier des informations sur leur impact environnemental.

## [Controverse](#)

Situation dans laquelle une entreprise, un État est impliqué(e) dans des activités ou des comportements pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement, la société ou le respect des droits de l'Homme.

## [COP15](#)

La 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue en décembre 2022.

## [COP21](#)

La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP21) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue en décembre 2015.

## [Engagement - Engager](#)

L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Les leviers d'action utilisés par l'investisseur peuvent notamment inclure une communication publique sur la progression de l'engagement et les efforts demandés à l'entreprise ciblée, le gel des positions ou le désinvestissement et l'exercice de ses droits d'actionnaire (vote en assemblée générale, refus des résolutions proposées, etc.).

## [Finance for Biodiversity Pledge](#)

Initiative mondiale par laquelle les institutions financières s'engagent à protéger et restaurer la biodiversité à travers leurs investissements.

## [Finance Innovation](#)

Finance Innovation accompagne les *start-up* de la finance dans six domaines d'activités : Assurance, Banque, Finance durable et solidaire, Gestion d'actifs, Gestion et finance d'entreprise et Immobilier. Elle a pour but de les aider dans leur croissance en leur apportant visibilité, crédibilité, mise en relation et aide à la levée de fonds.

## [FIR - Forum pour l'Investissement Responsable](#)

Association loi 1901 qui réunit les acteurs de l'investissement durable, tels que des acteurs de la vie civile (ONG, syndicats, etc.), des personnalités qualifiées (journalistes, chercheurs, professeurs, etc.), des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion.

Son objet est la promotion et le développement de l'investissement responsable et de ses bonnes pratiques.

## [IFD - Institut de la Finance Durable](#)

Créé en 2022 par Paris Europlace, l'objectif de l'Institut de la Finance Durable est de doter la place de Paris d'une structure ambitieuse et proactive, qui :

- Assure à la fois des missions de Place (secrétariat du label ISR, Observatoire de la finance durable),
- Poursuit les travaux que menait au préalable Finance for Tomorrow (biodiversité, finance à impact, transition juste, etc.) et,
- Renforce les chantiers consacrés au climat.

### [NZAOA](#)

La NZAOA est une coalition regroupant des investisseurs institutionnels engagés pour atteindre la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Elle est soutenue par l'UNEP FI, l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

### [Obligations validées](#)

Des obligations validées sont des obligations vertes, responsables ou sociales disposant notamment d'une opinion de seconde validation, selon les standards de l'ICMA (International Capital Market Association - Association internationale des marchés de capitaux) et respectant des critères de « non préjudice » aux autres enjeux sociaux et environnementaux et garantissant des critères de bonne gouvernance.

### [PRI \(Principes pour l'Investissement Responsable Principles for Responsible Investment\)](#)

Les Principes pour l'Investissement Responsable sont une initiative lancée par les Nations Unies en 2006. Celle-ci requiert des investisseurs signataires :

- Qu'ils intègrent les enjeux ESG dans leur processus d'analyse et de prise de décisions en matière d'investissement et dans leurs pratiques actionnariales ;
- Qu'ils publient un rapport annuel sur leur activité d'investissement responsable.

### [SFDR \(Sustainable Finance Disclosure Regulation\)](#)

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ou Règlement SFDR, vise à améliorer la transparence concernant l'information relative aux investissements durables et aux risques de durabilité. Il impose aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers de l'Union européenne des règles en matière de transparence concernant l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité dans leurs processus d'investissement et de conseil.

### [Valeur de marché](#)

La valeur de marché correspond au prix auquel il est possible d'acheter ou vendre un actif financier sur le marché financier à une date donnée.



La Macif,  
c'est vous.

Crédits photos : Shutterstock - Le Loup Blanc - Planea Energia - Greenpods

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

